

AVIS
**EMETTEUR : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE FRANCHE-COMTE**

DIVIDENDE DE L'EXERCICE 2021 fixé à 4,03 € par CCA

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté s'est tenue le 30 mars 2022 et a fixé le dividende attaché à chaque CCA à 4,03 €.

Par conséquent, après le détachement du dividende, le nouveau prix du CCA sera de 329,46 €. En effet, pour rappel, le prix indicatif de référence des CCA, déterminé sur la base de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2021, était de 333,49 €.

Ce nouveau prix prend effet à compter du 04 mai 2022 pour la fin du 1^{er} semestre et reste valable jusqu'à la publication du nouveau prix basé sur l'arrêté des comptes au 30 juin 2022.

Le dividende sera mis en paiement, en numéraire, le 03 mai 2022.

